



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA PÊCHE

**Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche  
Sous-Direction des Politiques de Formation  
et d'Éducation**

**Bureau des examens et des certifications  
1 ter avenue de Lowendal  
75700 PARIS 07 SP  
Tél : 01.49.55. 52 32**

**NOTE DE SERVICE**

**DGER/SDPOFE/N2007-2115**

**Date: 17 septembre 2007**

Date de mise en application : immédiate

Le Ministre de l'agriculture  
et de la pêche

Annule et remplace :

à

Date limite de réponse :

Mesdames et Messieurs les Directeurs régionaux  
de l'agriculture et de la forêt

📄 Nombre d'annexe : 0

**Objet :** Information sur une expérimentation pour la mise en place d'une épreuve pratique de mathématiques en baccalauréat général, série scientifique.

**Bases réglementaires :**

**Résumé :**

**MOTS-CLES :** EXPERIMENTATION, EPREUVE PRATIQUE DE MATHEMATIQUES-BACCALAUREAT SCIENTIFIQUE.

**Destinataires**

Pour exécution :

- Administration centrale
- Directions régionales de l'agriculture et de la forêt
- Directions de l'agriculture et de la forêt des DOM
- Inspection générale de l'agriculture
- Hauts-commissariats de la République des TOM
- Conseil général du génie rural des eaux et des forêts
- Inspection de l'enseignement agricole
- Etablissements publics nationaux et locaux d'enseignement agricole
- Unions nationales fédératives d'établissements privés

Pour information :

- Organisations syndicales de l'enseignement agricole public
- Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole public

Cette note de service a pour objet d'informer les chefs d'établissement et les enseignants de mathématiques intervenants en baccalauréat général série scientifique de la reconduction d'une expérimentation portant sur la mise en place d'une épreuve pratique de mathématiques à laquelle ils peuvent participer avec leurs élèves.

Cette expérimentation a déjà été conduite au printemps 2007 dans une vingtaine d'établissements scolaires de l'Education Nationale par l'inspection Générale (groupe mathématiques).

Elle est renouvelée sur une base d'établissements élargie durant l'année scolaire 2007-2008.

Tous les établissements scolaires volontaires pouvant faire acte de candidature, les établissements d'Enseignement Agricole ayant un baccalauréat scientifique sont invités à y participer

Dans cette perspective, et avec l'accord de leur hiérarchie, les enseignants de mathématiques peuvent prendre contact avec le rectorat pour bénéficier de l'accompagnement proposé dans la réalisation de l'épreuve expérimentale. Ils peuvent s'adresser au secrétariat des Inspecteurs Pédagogiques Régionaux de mathématiques pour connaître les dates des réunions d'information qui auront lieu dès octobre dans chaque académie.

Le descriptif du protocole de mise en œuvre de l'expérimentation sera prochainement publié au BOEN et consultable sur le site <http://www.education.gouv.fr>.

L'Adjointe au chargé de sous Direction des  
Politiques de Formation et d'Education

Sophie PALIN